



Projet agrivoltaïque du Virat, sur la commune d'Ansac-sur- Vienne, en Charente (16)

Notre projet agrivoltaïque couvre le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement d'une ferme solaire d'une capacité de production de 27,5 MWc, qui produirait environ 38 millions de kWh par an soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 17 000 personnes environ (source agence ORE 2223kwh/habitant/an).

Totalement en phase avec la vision de l'agrivoltaïsme que nous portons, le projet s'inscrit en continuité des pratiques d'une exploitation agricole locale destinées à la production de vaches allaitantes. Le site du projet est actuellement pâturé de façon extensive par les bovins ou utilisé pour de la culture fourragère. Le pâturage s'exerce selon un principe de pâturage tournant dynamique qui sera maintenu et renforcé avec le projet agrivoltaïque. Cette pratique agricole vise à densifier ponctuellement le pâturage sur de petits espaces et à optimiser la gestion des pâtures en apportant un amendement organique naturel et en limitant l'apparition de mauvaises herbes.

Les études environnementales se sont achevées en octobre 2025. Les inventaires réalisés lors des études d'impact ont permis d'identifier des surfaces aux caractéristiques humides pédologiques et floristiques. D'autres zones ont montré un intérêt écologique lié à l'avifaune et aux chiroptères. L'ensemble des zones à forts enjeux ont été évitées dans notre conception finale.

En amont du lancement des études, pour s'assurer d'une bonne intégration locale et information autour du projet, le projet envisagé a été présenté aux élus d'Ansac-sur-Vienne. Les études environnementales ont débuté après avoir recueilli leur avis favorable à l'étude d'un projet agrivoltaïque. Le projet devrait également être intégré en grande partie aux zones d'accélération EnR prévue dans la loi AER.

Nous prévoyons de déposer une demande de permis de construire au cours du deuxième trimestre de 2026. Lors de la phase d'instruction, une enquête publique sera menée courant 2027 par un commissaire-enquêteur nommé par la préfecture.

CHIFFRES CLÉS



38 500 MWh
d'électricité produite chaque année



27,5 MWc
de puissance maximale



10 MW
de batteries de stockage



17 200
personnes approvisionnées chaque année
(équivalent, 2,16 personnes/
foyer selon l'INSEE)



74
hectares de superficie clôturée



7 800
tonnes de CO₂ évitées chaque année
(estimation comparée au mix européen)

Participez !

Vous souhaitez obtenir davantage
de renseignements sur notre
projet de ferme agrivoltaïque ?

Partager votre avis ou émettre
des recommandations ?

Nous répondons à toutes vos demandes adressées par e-mail à l'adresse
philippe.perez@lightsourcebp.com ou par courrier à :

Lightsource bp, 1165, rue Jean-René Guilibert Gauthier de la
Lauzière, CS 20583, Les Milles Cedex 02, 13290 Aix-en-Provence

Nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe
pour répondre à vos questions. Pour plus d'informations, consulter le document de
présentation du projet. Nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un
membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

Projet de ferme solaire du Virat, sur la commune d'Ansac-sur-Vienne, en Charente (16)

Après la réalisation des études environnementales, nous projetons l'implantation suivante, qui sera éventuellement amenée à évoluer avec les recommandations issues des consultations publiques ou des retours des services instructeurs. Le projet se veut exemplaire en termes d'agrivoltaïsme et servir de référence aux futurs projets dans le département de la Charente.



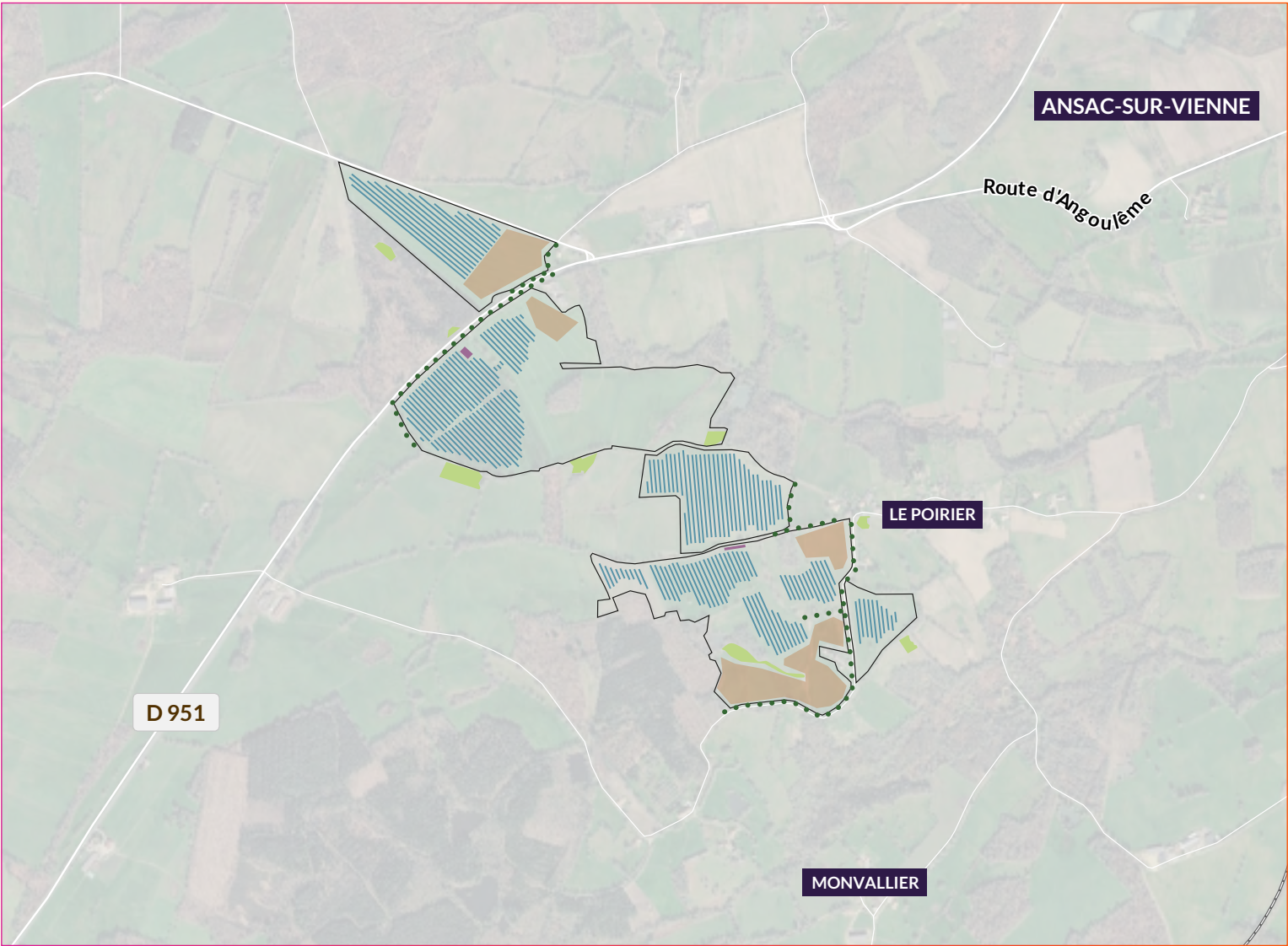
Mesure en faveur de la biodiversité

Nous nous engageons à un gain net de biodiversité sur notre projet. Ainsi, nous ensemencerons des espèces locales pour créer des haies qui favoriseront les déplacements de la petite faune (corridors écologiques), créerons des hibernaculum propices à la reproduction des reptiles, adapterons le pâturage aux zones humides et aménagerons une clôture permettant le passage de la petite faune (ex. : hérissons, lapins, etc.). Toutes les haies existantes et les arbres isolés seront conservés. L'implantation de structures photovoltaïques sur les zones humides sera évitée.



Ensemencement de prairies

À l'issue des travaux, les prairies seront réensemencées avec un mélange de semis adapté à l'ensoleillement et à la température sous les panneaux qui favorisera une pousse plus longue l'hiver et l'été, contribuant au bien-être des animaux en leur fournissant une alimentation de plein air et de qualité le plus longtemps possible sur l'année.



Poursuite de l'activité d'élevage

Grâce à l'installation de paddocks clôturés et aménagés, notre projet agrivoltaïque favorisera la bonne gestion du troupeau bovin en fournissant un abri supplémentaire aux animaux (protection contre la pluie, la grêle, le vent, le soleil grâce à l'ombrage, etc.) et des conditions de travail optimales aux exploitants. L'espacement entre rangées a été pensé pour s'adapter au passage des engins agricoles et aux pratiques de l'exploitation.

- Trackers photovoltaïques
- Clôture type agricole
- Plantations ou renforcement de haies
- Zone humide floristique
- Retrait/Évitement paysager
- Stockage batteries



Intégration paysagère

L'intégration paysagère a été au cœur de notre réflexion pour la conception du projet. Les abords des hameaux du Poirier et de la Fontolivier ne seront pas équipés de structures agrivoltaïques pour éviter tout impact paysager. De nouveaux linéaires de haies bocagères seront implantés et permettront de limiter l'impact visuel du projet tout en renforçant le caractère bocager du site.



Un projet intégrant des batteries de stockage

Afin de faciliter l'intégration de l'énergie solaire sur les réseaux électriques, deux batteries de stockage de 5 MW seront intégrées au projet. La technologie LFP utilisée réduit les risques d'emballement thermique et leur emplacement a été réfléchi pour être suffisamment éloigné des lieux habités afin d'éviter toute nuisance sonore.

FAQs

Y a-t-il un risque de détournement du foncier agricole au profit de la production d'énergie ?

L'agrivoltaïsme associe exploitation agricole ou élevage et production d'électricité sur une même parcelle de terre, avec la priorité à l'usage agricole. Nos panneaux surélevés sont parfaitement adaptés pour éviter la compétition des usages sur un même foncier et contribuent à lutter contre la déprise agricole. Une faible artificialisation sera tout de même nécessaire (quelques centaines de m2) due aux pieux battus qui soutiennent les panneaux solaires et à la présence de postes électriques permettant d'évacuer l'énergie produite.

À qui incombe l'entretien des installations ?

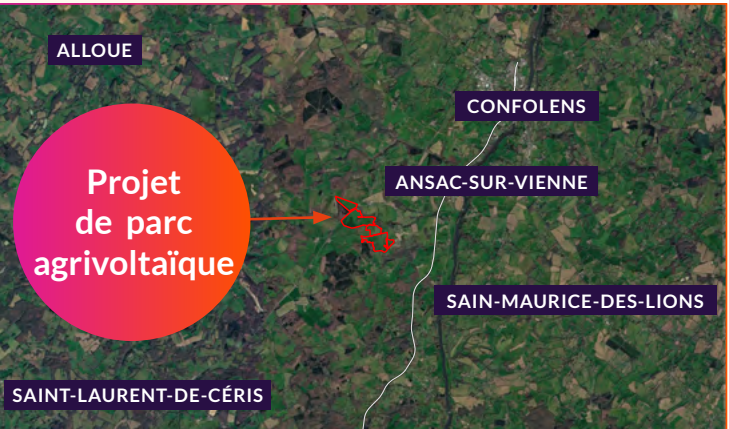
Pendant l'exploitation, nous nous chargeons de la maintenance des installations. Plusieurs fois dans l'année, nous envoyons des spécialistes sur site pour assurer un contrôle des installations et réaliser des opérations préventives. La pluie suffit généralement à ôter les salissures et la poussière en surface, mais des opérations de nettoyage à l'eau déminéralisée sont programmée régulièrement. L'exploitant agricole réalisera l'entretien de l'herbe sous les panneaux et des haies végétales au sein du projet.

Les panneaux ont-ils une incidence sur le rendement agricole ?

Aujourd'hui, les études confirment que les installations photovoltaïques protègent les prairies des aléas climatiques, comme la sécheresse, la grêle ou le gel, réduisent la température de l'air et du sol en journée ainsi que les amplitudes thermiques, diminuent l'évapotranspiration et permettent de conserver le potentiel fourrager global. Des recherches complémentaires sont en cours à ce sujet au sein du Pôle de recherche sur l'agrivoltaïsme conduit par INRAE, dont nous sommes membres.

Quid du bien-être animal ?

Certaines études, dont celles d'INRAE, indiquent que les panneaux solaires améliorent le confort des animaux, notamment grâce à l'abri ombragé qu'ils leur procurent. Les animaux s'abritent sous les panneaux en cas d'intempéries.





Concertation avec les communautés riveraines

Chez Lightsource bp, nous sommes convaincus que la réussite d'un projet réside dans la concertation avec les communautés de riverains, d'agriculteurs et les pouvoirs publics tout au long de son développement. C'est pourquoi nous organisons régulièrement des permanences publiques avec les habitants pour les informer sur nos projets à l'étude, recueillir leurs recommandations et échanger sur le solaire et nos activités.

Pour vous présenter ce projet agrivoltaïque sur votre territoire, nous organisons une présentation permanence publique le mercredi 25 mars 2026 de 13h à 19h, à la mairie d'Ansac-sur-Vienne. Il s'agit d'une démarche de concertation volontaire en amont de l'instruction du projet.



Le mercredi 25 mars 2026

À la mairie d'Ansac-sur-Vienne
13h - 19h

En savoir plus

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous par e-mail à

philippe.perez@lightsourcebp.com soit par courrier postal à l'adresse - **Lightsource bp, 1165, rue Jean-René Guillibert Gauthier de la Lauzière, CS 20583, Les Milles Cedex 02, 13290 Aix-en-Provence** - nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

E | contact.fr@lightsourcebp.com

W | www.lightsourcebp.com/fr

QUI NOUS SOMMES

Nous sommes Lightsource bp, un leader mondial du développement, de la gestion et de l'exploitation de projets solaires. Depuis près de 15 ans, nous utilisons la lumière du soleil pour alimenter notre planète avec une énergie propre, durable et responsable en déployant des projets solaires d'envergure, notamment dans l'agrivoltaïsme.

